

# LETTRE OUVERTE

## **HARCELEMENT ADMINISTRATIF ET AGISSEMENT PERSECUTOIRE AU MINISTERE DE LA SANTE**

**Professeur Titulaire Nicolas KODJOH**

Premier Béninois Professeur d'Université de Rang  
Magistral [ **CAMES** ] en Hépatologie - Gastroentérologie

Lauréat du **1<sup>er</sup>** Prix Afrique Francophone pour  
la Lutte contre les Hépatites Virales

**COTONOU**

**REPUBLIQUE DU BENIN**

**Professeur Titulaire Nicolas KODJOH**

Spécialiste des Maladies de l'Appareil

Digestif et du Foie

Coordonnateur du Programme National

de Lutte contre les Hépatites

Ministère de la Santé

**République du Bénin**

**N° 06/MS/CN-PNLH**

**Cotonou, le 08 Février 2021**

## **LETTRE OUVERTE**

**Au**

**Professeur Benjamin HOUNKPATIN**

**Ministre de la Santé**

**(A l'attention du Président de la  
République, Chef de l'Etat, Chef  
du Gouvernement)**

**OBJET: Dénonciation de harcèlement administratif et agissement persécutoire au Ministère de la Santé.**

**Références** : La demande d'explication : courrier N°1535/MS/DC/SGM/DNSP/SA du **28-10-20** et sa réponse : courrier N°090/MS/DC/SGM/DNSP/PNLH du **30-10-20**

**Monsieur le Ministre,**

A titre de rappel de la genèse des faits, c'est en exécution de l'ordre de mission N°2625 – 1 / Note de service N°4657/MS/DC/SGM/DNSP/PNLH/SA du **26 octobre 2020** que j'étais en tournée dans les Départements du Mono et du Couffo lorsque, dans la matinée du mardi **04 novembre 2020**, j'ai été informé de votre courriel me demandant de me présenter ce jour même à votre cabinet à **16 heures**, sans précision sur le motif. En conséquence, j'ai dû interrompre la mission en cours pour un retour précipité à Cotonou, afin d'honorer votre convocation par respect dû à l'autorité que vous incarnez à la tête du Ministère de la Santé.

Mais abyssale a été ma stupéfaction lorsque j'ai compris que c'était pour me faire comparaître devant un tribunal ministériel juridiquement illégal, événement sans précédent dans ma longue carrière professionnelle. A ce procès, j'ai été soumis à une persécution administrative dosée de propos injurieux par vous-même, Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, et vos juges assistants, je voudrais nommer les Docteurs **ÉNAGNON PÉTAS AKOGBETO**, Directeur de Cabinet, et **Ali IMOROU BAH CHABI**, Secrétaire Général du Ministère. Tous les trois vous avez été unanimes pour condamner le prétendu manque de respect à votre autorité ainsi que la forme, le ton et les termes utilisés dans la réponse à la demande d'explication citée en référence.

Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, ce mardi **04 novembre 2020**, à ce tribunal que vous présidiez et qui m'avait déjà jugé par contumace, il m'a été reproché ce qui suit :

- 1-** le fait que j'ai rappelé mes titres et fonctions dans ma réponse à votre demande d'explication ;
- 2-** le fait d'avoir personnalisé ma réponse en mentionnant les contributions personnelles que j'ai apportées au Gouvernement béninois pour la cause des malades d'hépatite, alors que selon vous je devrais m'exprimer au nom de l'Institution ;
- 3- la demande de véhicules administratifs** adressée au Secrétariat Exécutif du Conseil National de Lutte contre le **VIH/SIDA**, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les **IST** et les maladies endémiques (**CNLS-TP**), comme à d'autres structures et Institutions de la République. Ladite demande, en fait, n'était pas une première, dans le but d'assurer la mise en œuvre diligente des activités du Programme National de Lutte contre les Hépatites (**PNLH**) **qui ne dispose d'aucun moyen roulant à ce jour.**

**En réalité, voici de quoi il est question.**

Mais en préambule, je me dois d'abord logiquement de rejeter avec véhémence le caractère irrévérencieux que vous attribuez faussement à ma réponse à votre demande d'explication. Par conséquent, en toute légitimité, je m'évertuerai à démontrer remarquablement que c'est plutôt **un vice de forme flagrant** dans votre courrier N°1535/MS/DC/SGM/DNSP/SA du **28 Octobre 2020** qui commande de vous rappeler le résumé de mon curriculum vitae, et les appuis apportés par mes relations personnelles à l'international pour accompagner le Gouvernement de notre pays dans sa lutte contre les " **tueurs en série** " que sont les Hépatites virales **B** et **C**.

En effet, j'ai souvenance d'avoir été nommé **COORDONNATEUR DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES HÉPATITES (PNLH)** par Arrêté Ministériel N°062/MS/DC/SGM/CTJ/DAF/SRHDS/SA/064SGG18 du **12 septembre 2018**. Ce titre de Coordonnateur me confère indéniablement le droit d'être respecté administrativement en tant que tel. Aussi, dans votre demande d'explication, vous étiez tenu de m'écrire en ma qualité de Coordonnateur et non en m'interpellant comme un individu quelconque dénommé "**KODJOH Nicolas**". Sur ce, il était aisé de comprendre qu'en mentionnant mes titres et fonctions dans ma réponse, je ne le faisais qu'à titre de rappel administratif, puisque votre demande d'explication les avait ignorés.

De même il fallait que je vous réponde convenablement en me situant au plan individuel sur lequel vous m'aviez interpellé. C'est ainsi que j'étais contraint de vous notifier ce que le nommé **Monsieur Nicolas KODJOH**, en tant qu'individu et par le biais de ses relations personnelles à l'international, a pu apporter à l'Etat béninois pour délivrer d'une mort certaine des dizaines de nos compatriotes malades d'hépatite **C** (*Cf. Réponse à la demande d'explication ci-jointe*).

Par ailleurs, le respect d'un Arrêté ministériel **s'impose en premier lieu au Ministre signataire lui-même**. Le déni délibéré de mes titres pourtant contenus dans l'Arrêté de nomination est une violation flagrante de ce principe. C'est une forme de dénigrement au plan administratif qui s'ajoute aux actes d'humiliation dénoncés dans ma réponse à votre courrier cité en référence.

Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, ma détermination à hisser le **PNLH** au rang des réussites - phares du Gouvernement est l'unique motivation des alertes et des **SOS** portés par les **cinq documents** querellés listés dans ma réponse. Leurs effets ont été indiscutablement salutaires pour le Programme comme cela a été démontré dans ma réponse. Malgré cela, vous les utilisez comme des motifs de harcèlement administratif avec des rappels à l'ordre successifs en qualifiant injustement mes actes pourtant louables de manques de respect à l'autorité et d'atteintes à votre personnalité.

Qu'il vous souvienne aussi que ce mardi **04 novembre 2020**, devant ce tribunal spécial et les regards accusateurs des Docteurs **Enagnon Péta AKOGBETO** et **Ali Imorou BAH CHABI**, vous m'informiez de la transmission de la réponse à la demande d'explication au **Ministre d'Etat Bio TCHANÉ**, **1<sup>er</sup> Vice – Président du CNLS – TP**. Puis, en vous arrogeant les prérogatives d'un Conseil de Discipline, vous déclariez qu'**une sanction disciplinaire était déjà prise contre ma personne et qu'elle devait être inévitablement exécutée**.

Ensuite, lorsque la parole m'a été accordée, je me suis sagement borné à vous signifier que j'avais pris acte de votre décision. Au terme de la rencontre, vous m'enjoigniez de rédiger ma lettre de démission dès ma sortie de la salle. Mais soyez assuré que dans cet abus de langage dictatorial, je ne négocierai jamais votre sanction contre un simulacre d'excuses. Sans balbutier, je vous en conjure, Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN, exécutez votre sanction arbitraire.**

Vos propos montrent à l'évidence que vous n'avez nullement analysé ni tenu compte des explications que vous avez exigées, et qui vous ont été pourtant fournies dans ma réponse. Ce que je persiste à dénoncer, c'est le **harcèlement administratif** dont je suis l'objet de votre part, et la demande d'explication qui n'en est que le couronnement. Leur motivation inavouée est enfin dévoilée, à savoir **la démission impérative de mes fonctions de Coordonnateur du PNLH, à l'évidence planifiée.**

Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, en République du Bénin, aucun règlement administratif ni aucune loi ne fait obligation au citoyen de passer par une quelconque voie hiérarchique pour lancer des **SOS**. Par ailleurs les documents que vous querellez ne comportent aucun élément dans la forme ni dans le fond qui pourrait constituer un manque de respect à l'autorité ou une atteinte à votre personnalité. **Il en résulte que la faute administrative que vous m'imputez dans votre demande d'explication est tristement sans fondement.**

C'est pourquoi, en ma qualité de **PROFESSEUR TITULAIRE D'UNIVERSITE DE RANG MAGISTRAL, DE GRADE HORS CLASSE**, je me dois immanquablement de qualifier votre sanction d'arbitraire, d'abus de pouvoir dans la fonction ministérielle, et je préférerais mourir que de rester sans la dénoncer administrativement et à la face de la nation. Elle ne repose que sur une prétendue faute administrative inventée de toute pièce dans le but évident de prendre coûte que coûte une sanction disciplinaire contre ma personne, et **l'affaire tristement ridicule de demande de véhicules au CNLS-TP** n'a servi que de prétexte pour sa mise à exécution. La demande d'explication adressée à ce sujet démontre **vos opiniâtreté dans la persécution comme moyen de harcèlement administratif, et dévoile le degré élevé de votre capacité à nuire visiblement sans motif valable.**

Car force est de constater, Monsieur le Ministre Benjamin HOUNKPATIN, qu'aucune demande de véhicules formulée par le PNLH en cette année 2020 pour les missions de terrain n'a été satisfaite par le Ministère dont vous êtes en charge, au motif que **" toutes les structures sont en mission " et que " tous les véhicules sont sur le terrain dans le cadre de l'exécution des activités des directions et de la Covid-19 "** (Cf. lettre N°3529-2020/MS/DAF/SA du **3 Décembre 2020** et courriel DAF/MS du **10 Décembre 2020** dont copies jointes).

A l'évidence, dans la mise à disposition des véhicules au profit des directions et programmes en ces temps de **covid-19**, le **PNLH** est regrettamment laissé-pour-compte pendant **que les pandémies virales B et C poursuivent inexorablement leur action meurtrière sur les populations.**

Vous me donnez ainsi l'occasion de renouveler mes sincères remerciements aux autres administrations et Institutions de la République qui, sensibles au manque de moyens roulants qui pénalise fâcheusement le fonctionnement du **PNLH**, ont daigné mettre à sa disposition des véhicules pour la mise en œuvre de ses activités en **2018, 2019** et **2020**. Sans leurs secours, aucune mission de terrain n'aurait pu être exécutée cette année (***Rapport d'activités du PNLH, exercice 2020***).

Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, si en République du Bénin un Cadre Supérieur de l'Administration Publique doit être **harcelé, persécuté, puis limogé** pour avoir :

- lancé des **SOS** afin d'attirer l'attention sur un programme prioritaire de santé **en grande difficulté** ;
- rappelé légitimement dans une demande d'explication **entachée de vice de forme** : ses titres et fonctions, ses contributions personnelles apportées au Gouvernement pour sauver des vies humaines ;
- adressé une demande de véhicules administratifs à une Institution de la République en vue de la mise en œuvre diligente d'activités sanitaires pour le bien-être des populations, **alors où se trouvent la morale, l'éthique et l'obligation de respect du serment d'Hippocrate dans une administration ministérielle qui regorge de médecins ?**

Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, plus de deux années viennent de s'écouler depuis ma nomination par mérite pour assurer la Direction de la Coordination du **PNLH** sans aucune rémunération liée à la fonction et sans les moyens élémentaires pour son fonctionnement. Je voudrais vous rappeler que ledit programme a traversé une tempête de difficultés considérables bien vécues par moi-même au prix de sacrifier ma pension de retraite dans des dépenses sociétales liées à la fonction et à la recherche sur les hépatites virales (**Cf. Courriels du 27 juillet 2020** relatifs à la célébration de la Journée Mondiale contre l'hépatite, édition 2020, **adressés au Docteur Valentine KIKI MEDEGAN**, Représentante du Président de la République au **CNLS-TP** avec copie au Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, et au **Docteur Melchior AISSI**, Secrétaire Exécutif du **CNLS-TP**).

Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, ne vous en déplaie, c'est bien grâce aux alertes et **SOS** rappelés dans ma réponse à votre demande d'explication que ces difficultés considérables connaissent à présent un début de solution **suite aux décisions historiques exceptionnelles et salvatrices du Chef de l'Etat en faveur du PNLH, Son Excellence Patrice G. A. TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.** Dans ce conteste, il est manifeste que la lettre de démission que vous m'avez sommé de rédiger est la preuve de votre banalisation des efforts et des énormes sacrifices consentis ces deux dernières années par la Coordination du programme pour en assurer la vitalité, comme en témoignent les documents : *"Bilan d'activités du PNLH septembre 2018 - septembre 2020"*, et *"Rapport d'activités du PNLH exercice 2020"* adressés au **Président de la République et au Ministre d'Etat BIO TCHANÉ, respectivement Président et 1<sup>er</sup> Vice – Président du CNLS – TP.**

D'autre part, et pour comble d'ignominie, pendant ma comparution ce 04 novembre 2020, le Docteur **Enagnon Péta AKOGBETO**, votre Directeur de Cabinet, a osé déclarer de façon singulièrement théâtrale qu'il avait beaucoup d'admiration pour moi en ma qualité de Professeur de rang magistral et qu'il prenait plaisir à suivre mes enseignements quand il était étudiant ; mais que cette considération a commencé à s'effriter au regard des faits dont vous me faites injustement grief. Cette déclaration d'un ancien élève à propos de son Professeur est une insulte ; elle démontre que ce Directeur de Cabinet est de connivence avec vous, Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, pour **la promotion de l'injustice et l'utilisation du pouvoir comme méthodes de dénigrement et de harcèlement administratif au Ministère de la Santé.**

L'histoire retiendra que ces méfaits et manquements inimaginables ont vu le jour et ont été érigés en méthodes de direction lors de votre passage à la tête de ce **Ministère.**

Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, en trente années au service de l'Etat sanctionnées par la lettre de félicitations de la part du **Président de la République N°1342/MTFPRAI/DC/SGM/DGFP/DRA/SR/DPCA du 3 juillet 2015**, je n'ai jamais été l'objet de mesure disciplinaire. Encore faut-il que j'agite votre mémoire en vous rappelant que **je suis en réalité une référence béninoise au plan international, sollicitée par des Institutions internationales et des Gouvernements d'autres pays** pour mettre mes compétences professionnelles à leur profit, honorant ainsi **le Bénin** au-delà des frontières.

Manifestement, le harcèlement administratif que vous m'infligez et dont l'aboutissement est cette sanction non fondée, démontre indéniablement que les compétences professionnelles tant recherchées par l'actuel Président de la République et dont je suis un exemple vivant, sont ignoblement persécutées au Ministère de la Santé par vous, Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**. Mais rien ni personne au monde ne pourra m'inculquer la peur de céder aux persécutions et chantages administratifs que vous perpétrez à tort sur ma personne. En conséquence, **je défie votre autoritarisme ministériel en m'opposant fermement à la rédaction d'une quelconque lettre de démission** afin de ne pas légitimer administrativement votre forfaiture. Par contre, en bon penseur et responsable de mes actes, je vous notifie dès à présent la disponibilité quotidienne des clés de mon bureau afin d'étancher votre soif insatiable de prendre un nouvel Arrêté ministériel pour consacrer mon remplacement à la Direction de la Coordination du **PNLH**.

Enfin, eu égard à tout ce qui précède, je voudrais rappeler que toute forme de harcèlement est susceptible de poursuite judiciaire en République du Bénin. Mais par principe de paix, je m'abstiens de m'y engager contre votre personne, d'autant plus que **celui qui se venge n'a jamais été le plus fort, mais plutôt celui qui surpasse la douleur de ses blessures en pardonnant avec sincérité**. D'ailleurs, il me vient à l'idée cet adage tiré des livres saints monothéistes que sont la **TORAH**, la **BIBLE** et le **CORAN** : ***“ L'Homme fut tiré de la poussière et y retournera inévitablement après sa mort ”***. C'est dire que **l'Eternité** est exclusivement **Divine**. Aussi, toute personne quelle que soit sa carrure est destinée à abandonner inéluctablement le poste de responsabilités éphémères qu'elle occupe aujourd'hui.

Jamais dans ce monde, **aucun Humain** n'a échappé à cette réalité surnaturelle pour que vous et moi nous y échappions. **Pensez – y**.

Monsieur le **Ministre Benjamin HOUNKPATIN**, au regard des statistiques de morbidité et de mortalité liées aux hépatites virales, l'exercice de la fonction ministérielle par le **Médecin** que vous êtes, en considération du **serment d'Hippocrate**, devrait vous amener à soutenir toute initiative en faveur d'une amélioration du contrôle de ces endémies dans notre pays, et non à persécuter administrativement le coordonnateur que je suis.

Pour ma part, votre acharnement contre ma personne n'entache en rien mes compétences et expériences professionnelles reconnues à l'international, mais est en réalité dommageable à la bonne marche du **PNLH**, entravant ainsi cruellement l'atteinte des résultats.

Recevez, Monsieur le Ministre **Benjamin HOUNKPATIN**, l'expression de mes sentiments patriotiques victimisés, crucifiés par vos harcèlements administratifs et vos persécutions.

**NB** : Pour cause de harcèlement administratif et de persécution, je vous renotifie dès à présent la disponibilité quotidienne des clés de mon bureau, afin d'étancher votre soif insatiable de prendre un nouvel **Arrêté ministériel** pour consacrer mon remplacement à la **Direction de la Coordination du PNLH**.



**Professeur Titulaire Nicolas KODJOH**  
**Coordonnateur du PNLH**

Docteur en Médecine diplômé de l'Université de **Nancy (France)**

**Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif et du Foie diplômé de l'Université de Paris VII**

Professeur Titulaire d'Hépatogastroentérologie promu par le **CAMES**

**Lauréat du 1<sup>er</sup> Prix Afrique Francophone pour la Lutte contre les Hépatites**

Consultant Indépendant pour les Hépatites, Région Afrique Francophone

**Point Focal Bénin de l'Initiative Panafricaine de Lutte contre les Hépatites Virales (IPLH)**

**Ancien Chef d'Unité d'Hépatogastroentérologie à la Faculté des Sciences de la Santé (FSS)**

Ancien Directeur de l'Institut National Médico - Social (**INMeS**)

Ancien Vice-Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé (**FSS**)

**Ancien Directeur de l'Ecole Nationale des Infirmiers et Infirmières d'Etat du Bénin (ENIIB)**

**Président Fondateur de l'Alliance Béninoise des Organisations de la Société Civile contre les hépatites Virales (ABOSCHVi), membre de World Hepatitis Alliance .**

## Pièces jointes :

- 1** - La demande d'explication ministérielle et la réponse du **Pr Nicolas KODJOH** ;
- 2** - Courrier **N°3529-2020/MS/DAF/SA** du **3 - 12 - 2020** en réponse à la demande de véhicules ;
- 3** - Echanges de courriels avec **DAF/MS** du **10 - 12 - 2020** Rappel demande de véhicule et Réponses ;
- 4** - Courriels à la Représente du **PR** au **CNLS-TP** avec copie au **MS** : Célébration de la Journée Mondiale contre l'hépatite édition **2020** ;
- 5** - Courriel au Secrétaire Exécutif du **CNLS-TP** : Célébration de la Journée Mondiale contre l'hépatite édition **2020** ;

## Ampliations

- 1** - Son Excellence **Patrice TALON** : Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
- 2** - **Pascal Iréné KOUPAKI** : Secrétaire Général de la Présidence du **Bénin** ;
- 3** - **Louis VLAVONOU** : Président de l'Assemblée Nationale ;
- 4** - **Ousmane BATOKO** : Président de la Cour Suprême ;
- 5** - **Joseph DJOGBENOU** : Président de la Cour Constitutionnelle ;
- 6** - **Abdoulaye Bio TCHANÉ** : Ministre d'Etat Chargé du Plan et du Développement ;
- 7** - **Sévérin QUENUM** : Ministre de la Justice et de la Législation ;
- 8** - **Sossou DAKPE** : Député à l'Assemblée Nationale ;
- 9** - **Alassane SEÏDOU** : Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ; Ancien Ministre de la Santé ;
- 10** - **Mathys ADIDJATOU** : Ministre du travail et de la Fonction Publique ;
- 11** - **Véronique MEWANOU** : Ministre des Affaires Sociales et de la Micro-Finance ;
- 12** - **Koubourath OSSENI** : Grande Chancelière de l'Ordre National du **Bénin** ;
- 13** - **Bruno AMOUSSOU** : Ancien Président de l'Assemblée Nationale ;
- 14** - **Martin ASSOGBA** : Président de l'**ONG ALCRER** (Association de Lutte Contre le Racisme, l'Ethnocentrisme et le Régionalisme)
- 15** - **Jean – Baptiste ELIAS** : Président de la **FONAC** (Front des Organisations Nationales Contre la Corruption) .

# **ANNEXES**

## **(Pièces jointes)**

- 1. La demande d'explication ministérielle et sa réponse**
- 2. Courrier N°3529-2020/MS/DAF/SA du 3 - 12 - 2020 en réponse à la demande de véhicules**
- 3. Echanges de courriels avec DAF/MS du 10 - 12 - 2020 Rappel demande de véhicule et Réponses**
- 4. Courriels à la Représente du PR au CNLS-TP avec copie au MS Célébration de la Journée Mondiale contre l'hépatite édition 2020**
- 5. Courriel au Secrétaire Exécutif du CNLS-TP : Célébration de la Journée Mondiale contre l'hépatite édition 2020**



DIRECTION NATIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE

N<sup>1535</sup> MS/DC/SGM/DNSP/SA

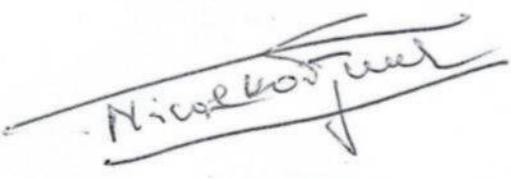
COTONOU, le 28/10/2020

DEMANDE D'EXPLICATION

Adressée

A

Monsieur KODJOH Nicolas

QUESTIONS	REPOSES
<p>Il a été rapporté à l'Autorité que vous avez sollicité de votre propre chef des véhicules administratifs avec CVA auprès du CNLS-TP pour la mise en œuvre de certaines activités de votre programme.</p> <p>Au regard du caractère répétitif de cette attitude consistant à saisir directement la Présidence de la République sans en informer votre hiérarchie, vous voudriez bien nous expliquer dans les 24 heures les raisons qui justifient cette initiative</p> <p> <b>Dr Sourakatou SALIFOU</b> Directeur National de la Santé Publique</p>	<p>Réponse transmise par courrier Réf. N° 090/MS/DC/SGM/PNLH du 30 oct. 2020</p> <p> Pr Nicolas KODJOH</p>





SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE  
DIRECTION NATIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE  
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES HEPATITES

N° 090 / MS / DC / SGM / PN LH Cotonou, le 30 octobre 2020

30/10/2020

Le Coordonnateur

Au

Professeur Benjamin Hounkpatin  
Ministre de la Santé du Bénin

**Objet : Réponse à la demande d'explication, objet du courrier  
N°1535/MS/DC/SGM/DNSP/SA du 28/10/2020**

Monsieur le Ministre,

J'accuse réception de votre demande d'explication qui m'a été transmise le 28.10.20.

Respectueusement, qu'il me soit permis de notifier en guise de rappel historique, que je suis Docteur en Médecine diplômé de l'Université de Nancy (France), premier Médecin Hépatogastroentérologue diplômé de l'Université de Paris et exerçant au Bénin ; premier Professeur béninois d'Hépatogastroentérologie de rang magistral promu par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) ; Consultant Régional pour les hépatites, et détenteur du 1<sup>er</sup> Prix Afrique Francophone pour l'élimination de l'hépatite en Afrique décerné par les Experts de la lutte contre les hépatites virales lors du 1<sup>er</sup> Congrès de l'Alliance Afrique Francophone contre l'hépatite ; Consultant National pour la mise sur pied du plan stratégique national de lutte contre les hépatites virales du Bénin ; Consultant National (volet Hépatites) pour la mise en place du Plan Stratégique National Intégré (PSNIE) du Bénin pour l'élimination du VIH/SIDA, de la tuberculose, du paludisme, des IST et des maladies épidémiques.

En réponse à votre demande d'explication, très grand a été mon étonnement d'autant que, en 30 ans de bons et loyaux services rendus à mon pays en qualité de Médecin Spécialiste au CNHU, de Professeur Titulaire d'Hépatogastroentérologie et Vice-Doyen à la Faculté des Sciences de la Santé de Cotonou, de Directeur Général de l'INMES, je n'ai jamais été l'objet



de mesures disciplinaires jusqu'à mon admission à la retraite avec les félicitations du Gouvernement.

En effet, les faits querellés se rapportent à des documents et courriels destinés à attirer l'attention de la Gouvernance exercée par le CNLS-TP, ainsi que du Chef de l'Etat, sur la situation déplorable du Programme National de Lutte contre les Hépatites virales (PNLH), en insistant sur les difficultés et les propositions de solutions. Il s'agit de :

1. Difficultés rencontrées dans le fonctionnement du Programme National de Lutte contre les Hépatites virales. 4 juillet 2019 ;
2. Déclaration de plaidoyer pour le financement des plans stratégiques nationaux de lutte contre les hépatites par les pays pauvres. Cas du Bénin. Déclaration à la session budgétaire du CNLS-TP, exercice 2020. 14.01.2020 ;
3. Courriel du 27 juillet 2020 relatif à la célébration de la Journée Mondiale contre l'hépatite, édition 2020 ;
4. Bilan d'activités des deux premières années du PNLH. Septembre 2018 – septembre 2020 ;
5. Mémoire (à l'attention du Chef de l'Etat) sur la lutte contre les hépatites au Bénin, et de l'urgence de rendre fonctionnel le Programme National de Lutte contre les Hépatites virales. 20 août 2018.

Ces documents ont été rédigés à titre de plaidoyers pour servir de *SOS, d'alertes*, dans un esprit constructif pour amener les Autorités Supérieures à accorder plus d'attention et surtout plus de moyens à ce programme naissant afin de mettre fin aux ravages provoqués par ces *tueurs silencieux* que sont les hépatites virales qui déciment les bras valides de nos populations, avec les conséquences socio-économiques dramatiques qui en découlent. *Ils ont joué incontestablement un rôle déterminant dans l'importance accordée actuellement au PNLH par le Chef de l'Etat, et les mesures exceptionnelles qui sont en train d'être prises pour ce programme, comme cela a été affirmé et réaffirmé au cours de la session budgétaire 2021 du 8 octobre 2020. L'espoir d'un décollage de ce programme qui s'enlisait inexorablement est désormais permis, et les résultats seront aux bénéfices de vos réussites à la tête du Ministère de la Santé, Pr Benjamin Hounkpatin, et non au bénéfice de ma modeste personne.*

Dès lors, je ressens au plus profond de moi-même comme une injustice insupportable votre acharnement contre ma personne au sujet de ces écrits dont le caractère salvateur pour le PNLH ne fait point de doute, et comme autant d'humiliations vos rappels à l'ordre répétés couronnés par l'actuelle demande d'explication, qui n'est rien d'autre qu'un harcèlement administratif flagrant et dont vous êtes le seul à connaître les motivations réelles. Et ce pendant que je me sacrifie dans des conditions de travail très difficiles, à mettre au service du Gouvernement mon expertise reconnue par l'OMS et au plan international pour la résolution du problème prioritaire de santé publique que constituent les hépatites virales



dans notre pays. Dois-je rappeler que c'est grâce à ma notoriété et à mes relations à l'International (**Fondation Gilead, Laboratoires Gilead et Laboratoires Roche entre autres...**) que 150 de nos compatriotes atteints d'hépatite chronique C ont pu être pris en charge à 100 % (médicaments et consommables médicaux) sur toute l'étendue du territoire national, et traités gratuitement jusqu'à guérison, alors que dans le même temps le programme n'a pas été en mesure d'effectuer en deux ans un seul achat de médicament ou de consommables médicaux pour les malades d'hépatite ? Sans ce geste salutaire, au moins 20 % de ces malades étaient condamnés à une mort certaine, et plusieurs d'entre eux seraient sans doute déjà décédés.

Quant au dernier courrier que j'ai adressé au SE/CNLSTP pour solliciter la mise à disposition de véhicules avec CVA, vous n'êtes pas sans savoir que le PNLH ne dispose regrettamment d'aucun véhicule pour son fonctionnement. Pour des raisons tangibles que vous savez, nous devons concentrer les activités de terrain dans les 12 départements sur les 2 derniers mois (novembre – décembre) de l'année 2020. Cela exige inévitablement du PNLH l'usage pluriel de véhicules. Par le passé, la DNSP n'a pas toujours été en mesure de satisfaire à toutes nos demandes. Nous avons cru bien faire, vu l'urgence, de nous prémunir des lenteurs administratives en sollicitant directement l'appui de la Gouvernance, dans l'unique but de pouvoir accomplir avec succès au profit du Ministère de la Santé et des populations béninoises, les activités salvatrices de terrain dans les 12 départements en cette fin d'année.

Monsieur le Ministre,

L'attention indéniablement focalisée sur le PNHH par le Chef de l'Etat, Son Excellence Mr Patrice Talon, et les mesures exceptionnelles qui sont en train d'être prises pour ce programme comme cela a été affirmé et réaffirmé au cours de la session budgétaire 2021 du 8 octobre 2020, nous interpellent quant au respect scrupuleux de notre serment d'Hippocrate pour accompagner véritablement la soif présidentielle de protéger le peuple béninois contre les *tueurs silencieux* que sont les hépatites B et C.

Je ne saurais clore mes explications sans vous présenter mes excuses si à votre avis, ces courriers précités et énumérés en cinq points sont de nature défiante ou fautive.

J'en prends acte, et à l'avenir j'y veillerai.

Que l'Eternel Dieu nous inspire.

Le 17/10/2020  
Coordonnateur  
Professeur Nicolas Kodjoh  
Coordonnateur National



N° 3529-2020/MS/DAF/SA

Cotonou, le 03 DEC 2020

**A**

Monsieur le **Coordonnateur du  
PNLH**  
COTONOU

**Objet** : A/S demande de véhicules avec CVA

**Référence** : Lettre N°096/MS/DC/SGM/DNSP/PNLH/SA  
du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Monsieur le Coordonnateur,

Suite à votre demande ci-dessus référencée, j'ai l'honneur de vous informer que la Direction de l'Administration et des Finances est dans l'impossibilité de répondre à votre requête, car actuellement, tous les véhicules sont sur le terrain dans le cadre de l'exécution des activités des directions et de la COVID-19.

Veuillez croire, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de ma parfaite considération.

  
La   
**Directrice**  
**G. Carole ADJIBOLA**  
Directrice de l'Administration et des Finances

# Rappel demande de véhicule administratif avec CVA

Boîte de réception

**Nicolas Kodjoh** <[nicolaskodjoh@gmail.com](mailto:nicolaskodjoh@gmail.com)> jeu. 10 déc. 16:17 (il y a 2 jours)

À Carole, cci : moi

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous rappeler que je suis dans l'attente de la réponse à la demande de véhicules administratifs avec CVA objet du courrier référence N° 098/MS/DC/SGM/DNSP/PNLH/SA du 07.12.2020 dont copie jointe.

Je voudrais vous rappeler que l'activité relative à cette demande est financée par l'OMS et commence le lundi 14 décembre à Bohicon avec départ le 13 décembre.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, mes meilleures salutations.

Pr N. Kodjoh

**Carole ADJIBOLA [ SANTE ]** [via gov.bj](mailto:via@gouv.bj) 10 déc. 2020 16:22 (il y a 2 jours)

À moi

Bonsoir Monsieur le Professeur,

Actuellement, le parc automobile du Ministère connaît assez de difficultés car toutes les structures sont en mission et les véhicules sont également déployés sur les sites COVID-19.

C'est ce qui explique la situation que nous traversons.

Merci.

Bien à vous !

## Célébration de la Journée Mondiale contre l'hépatite au Bénin, édition 2020

Boîte de réception

Nicolas Kodjoh <nicolaskodjoh@gmail.com>

27 juil. 2020 06:51

**Madame la Représentante du Président de la République au CNLS-TP,**

J'ai l'honneur de vous rendre compte du sujet en objet.

Comme vous le savez, depuis 2013, la célébration de la Journée Mondiale contre l'Hépatite (JMH) a toujours été au Bénin l'objet d'une mobilisation exceptionnelle exemplaire dont le retentissement a largement dépassé les frontières de notre pays. Le Bénin s'est imposé au plan international comme pays leader de la lutte contre l'hépatite virale en Afrique Francophone, et son expertise incontestée dans ce domaine a été consacrée au plan international par :

1. L'élection en 2017 de l'Alliance Béninoise des Organisations de la Société Civile contre l'hépatite virale (ABOSCH Vi) dont je suis le **Président Fondateur**, comme Membre de **World Hepatitis Alliance** dont le siège est à Londres.

2. L'attribution au Bénin à travers ma personne, par les Experts africains de **'Alliance Afrique Francophone pour la lutte contre l'hépatite** (AAFHe) réunis en Congrès à Cotonou du 3 mars au 5 mars 2020, du **Premier Prix Afrique Francophone pour l'élimination de l'hépatite**.

3. Les appuis techniques qu'apporte le Bénin à travers ma personne aux autres pays de la sous-région pour la mise en place de leurs plans stratégiques nationaux pour l'élimination de l'hépatite.

4. La participation du Bénin **en ma personne**, au groupe des Experts africains qui ont conduit à Paris, au Caire et Addis-Abeba de 2013 à 2015, les plaidoyers et les négociations avec Les Laboratoires Gilead, leaders mondiaux dans la fabrication des médicaments antiviraux d'action directe contre les hépatites B et C, **pour les autorisations à accorder en vue de la fabrication de ces médicaments sous forme générique au profit des pays pauvres dont le Bénin**.

Les activités qui ont permis d'atteindre ces résultats **étaient financés sur mes fonds propres puisés dans mon salaire**, les gaps étant comblés par les appuis des personnes physiques et morales dont j'ai gagné la confiance et qui soutiennent la cause des malades d'hépatite. L'exercice de la fonction de Coordonnateur du Programme National de Lutte contre les Hépatites virales (PNLH) entraîne des dépenses personnelles pour l'approfondissement des connaissances sur les hépatites, et des dépenses sociétales pour entretenir et développer des partenariats pour les appuis à apporter au programme. La baisse de revenus après mon départ à la retraite en 2016 aurait dû être compensée par la rémunération de la fonction de Coordonnateur pour me permettre de faire face, comme par le passé, à ces suppléments de dépenses. Tel n'est pas le cas parce que le contrat de travail qui doit déterminer cette rémunération n'est toujours pas établi à ce jour. **Il apparaît que la non régularisation de cette situation à ce jour pénalise lourdement et regrettablement mes initiatives personnelles au profit du Programme.**

C'est dans ce contexte que survient la célébration de la JMH 2020. Or, A la date d'aujourd'hui, le PNLH n'a encore reçu aucune ressource financière du budget national pour son fonctionnement exercice 2020. C'est pourquoi il a été proposé au Ministre de la Santé, à la différence des célébrations retentissantes de ces dernières années qui s'étaient étalées sur 15 jours, une commémoration symbolique sous la forme d'une **Déclaration à la Nation le 27 juillet** en présence de la presse écrite et audiovisuelle, et des partenaires techniques et financiers au développement. Le Ministre vient de donner son approbation et ses instructions à ce sujet

Veillez agréer, Madame la Représentante du Président de la République au CNLS-TP, l'expression de ma considération distinguée.

N. Kodjoh

Docteur Nicolas KODJOH

Spécialiste des Maladies Digestives et du Foie

Professeur Titulaire d'Hépatogastroentérologie

**Consultant Régional pour les hépatites**

**Coordonnateur du Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales (PNLH)**

Président de la Société Béninoise d'Hépatogastroentérologie (SBHGE)

Président de l'Alliance Béninoise des Organisations de la Société Civile contre les Hépatites Virales (ABOSCHVi)

**Nicolas Kodjoh <nicolaskodjoh@gmail.com>**

27 juil. 2020 10:11

À Benjamin, Enagnon, Ali, SALAMI

**Monsieur le Ministre,**

J'ai l'honneur de vous transférer ce message à titre d'information.

Avec mes salutations distinguées.

N. Kodjoh

Spécialiste des Maladies Digestives et du Foie

Professeur Titulaire d'Hépatogastroentérologie

**Consultant Régional pour les hépatites**

**Coordonnateur du Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales (PNLH)**

Président de la Société Béninoise d'Hépatogastroentérologie (SBHGE)

Président de l'Alliance Béninoise des Organisations de la Société Civile contre les Hépatites Virales (ABOSCHVi)

## Célébration de la Journée Mondiale contre l'Hépatite 2020

Boîte de réception

Nicolas Kodjoh <nicolaskodjoh@gmail.com>

lun. 27 juil. 2020 07:06

**Monsieur le Secrétaire Exécutif du CNLS-TP,**

J'ai l'honneur de vous rendre compte du sujet en objet.

Comme vous le savez, depuis 2013, la célébration de la Journée Mondiale contre l'Hépatite (JMH) a toujours été au Bénin l'objet d'une mobilisation exceptionnelle exemplaire dont le retentissement a largement dépassé les frontières de notre pays. Le Bénin s'est imposé au plan international comme pays leader de la lutte contre l'hépatite virale en Afrique Francophone, et son expertise incontesté dans ce domaine a été consacrée au plan international par :

1. L'élection en 2017 de l'Alliance Béninoise des Organisations de la Société Civile contre l'hépatite virale (ABOSCH Vi) dont je suis le **Président Fondateur**, comme Membre de **World Hepatitis Alliance** dont le siège est à Londres.

2. L'attribution au Bénin à travers ma personne, par les Experts africains de **l'Alliance Afrique Francophone pour la lutte contre l'hépatite** (AAFHe) réunis en Congrès à Cotonou du 3 mars au 5 mars 2020, du **Premier Prix Afrique Francophone pour l'élimination de l'hépatite**.

3. Les appuis techniques qu'apporte le Bénin à travers ma personne aux autres pays de la sous-région pour la mise en place de leurs plans stratégiques nationaux pour l'élimination de l'hépatite.

4. La participation du Bénin **en ma personne**, au groupe des Experts africains qui ont conduit à Paris, au Caire et Addis-Abeba de 2013 à 2015, les plaidoyers et les négociations avec Les Laboratoires Gilead, leaders mondiaux de la fabrication des médicaments antiviraux d'action directe contre les hépatites B et C, **pour les autorisations à accorder en vue de la fabrication de ces médicaments sous forme générique au profit des pays pauvres dont le Bénin**.

Les activités qui ont permis d'atteindre ces résultats **étaient financés sur mes fonds propres puisés dans mon salaire**, les gaps étant comblés par les appuis des personnes physiques et morales dont j'ai gagné la confiance et qui soutiennent la cause des malades d'hépatite. L'exercice de la fonction de Coordonnateur du Programme National de Lutte contre les Hépatites virales (PNLH) entraîne des dépenses personnelles pour l'approfondissement des connaissances sur les hépatites, et des dépenses sociétales pour entretenir et développer des partenariats pour les appuis à apporter au programme. La baisse de revenus après mon départ à la retraite en 2016

aurait dû être compensée par la rémunération de la fonction de Coordonnateur pour me permettre de faire face, comme par le passé, à ces suppléments de dépenses. Tel n'est pas le cas parce que le contrat de travail qui doit déterminer cette rémunération n'est toujours pas établi à ce jour. ***Il apparaît que la non régularisation de cette situation à ce jour pénalise lourdement et regrettamment mes initiatives personnelles au profit du Programme.***

C'est dans ce contexte que survient la célébration de la JMH 2020. Or, A la date d'aujourd'hui, le PNLH n'a encore reçu aucune ressource financière du budget national pour son fonctionnement exercice 2020. C'est pourquoi il a été proposé au Ministre de la Santé, à la différence des célébrations retentissantes de ces dernières années qui s'étaient étalées sur 15 jours, une commémoration symbolique sous la forme d'une ***Déclaration à la Nation le 27 juillet*** en présence de la presse écrite et audiovisuelle, et des partenaires techniques et financiers au développement. Le Ministre a donné son approbation et ses instructions à ce sujet.

C'était le point.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de ma considération distinguée.

N. Kodjoh

Docteur Nicolas KODJOH

Spécialiste des Maladies Digestives et du Foie

Professeur Titulaire d'Hépatogastroentérologie

***Consultant Régional pour les hépatites***

***Coordonnateur du Programme National de Lutte contre les Hépatites Virales (PNLH)***

Président de la Société Béninoise d'Hépatogastroentérologie (SBHGE)

Président de l'Alliance Béninoise des Organisations de la Société Civile contre les Hépatites Virales (ABOSCHVi)